



Règlement pour l'organisation des Grands Prix (GP)

Les compétitions Grand Prix sont la vitrine de notre sport et de notre Fédération vis-à-vis des médias et des spectateurs. Afin de promouvoir notre sport et de normaliser nos installations, ces compétitions Grand Prix doivent être organisées d'une façon parfaite et la signalisation et l'affichage électronique conformes à celles des Championnats du Monde.

1) Plan des installations : (Cf annexes)

Le type de salle utilisé doit être sensiblement celui des salles omnisports (le basket, le volley ou le handball) avec les spectateurs des deux côtés des pistes.

Afin de permettre une meilleure visibilité de la compétition et d'assurer un arbitrage compétent et neutre, les phases préliminaires et les tableaux d'élimination directe, se dérouleront uniquement sur quatre pistes.

Les quatre pistes devront faire l'objet d'un soin particulier avec des tableaux d'affichage électronique indiquant l'état d'avancement de la compétition sur chacune des pistes. Pour chaque piste, les noms des tireurs devront figurer de chaque côté de l'appareil central pour chaque match.

La piste finale peut se trouver dans une autre salle ou au milieu des quatre pistes et, dans ce cas, elle pourra servir de piste de réserve si on a pris en compte les distances devant séparer les différentes pistes.

Le score, le chronomètre et l'indication électronique du nom des tireurs devront figurer sur le tableau d'affichage de la piste finale.

La Fédération Internationale pourra aider les Fédérations ne disposant pas sur leur territoire d'un matériel semblable.

2) Horaires:

Pour des raisons de médiatisation de notre sport, la compétition individuelle doit avoir lieu le vendredi pour se terminer le samedi soir ou après midi et la compétition par équipe se déroulera le dimanche.

- 1^{er} jour : commencement des poules à 08h00 le matin. Après les poules, 30% des tireurs seront éliminés. Fin des poules à 15h00 maximum et commencement de l'élimination directe du pré-tableau de 64. Ce pré-tableau étant tiré sur 4 pistes, il commencera au plus tard à 15h30 et se terminera au plus tard à 19h00.

- 2^{ème} jour : le tableau final d'élimination directe de 64 commencera à 08h30 le matin pour se terminer à 14h 00. L'heure de la finale est déterminée par le comité d'organisation, en fonction des horaires précédents.

En tenant compte des horaires décalés pour le début des tours de poules, le comité d'organisation a l'obligation de constituer les poules le mardi qui précède le début de la compétition et de faire parvenir l'horaire de chaque tour de poule à toutes les délégations engagées.

3) Arbitres :

a) Désignation : pour chaque compétition Grand Prix, le Comité Exécutif désignera 7 arbitres FIE, sur proposition de la Commission d'arbitrage de la FIE, en tenant compte du critère de proximité par rapport au pays organisateur. Il sera également désigné un délégué de la Commission d'arbitrage, en plus de l'observateur FIE, qui sera seul chargé du travail des arbitres : séminaire de mise à jour avant le tournoi, désignation pour les différentes phases de la compétition, évaluation de la qualité du travail accompli par les arbitres, etc.

5 arbitres seront fournis par le pays organisateur.

La compétition GP est toujours associée à une compétition par équipe, et les arbitres officieront pour la compétition individuelle GP et pour la compétition par équipe. Les délégations n'auront donc pas à fournir d'arbitres pour ces compétitions.

Les arbitres doivent être titulaires d'une licence internationale FIE valide pour la saison en cours.

b) Frais

- Un billet d'avion en classe économique est envoyé par l'organisateur à chaque arbitre et au délégué de l'arbitrage.

Les autres moyens de transport (voiture, billet d'avion acheté directement par la personne désignée) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec l'organisateur. Dans tous les cas, il sera remboursé, au maximum, le prix du billet d'avion (ou de train suivant le lieu) au tarif communiqué par l'agence de voyage de l'organisateur.

- Les frais de visa, taxes d'aéroport, transport domicile/aéroport, etc. sont remboursés sur place sur présentation du justificatif original.

- Les chambres d'hôtel pour les arbitres et le délégué de la Commission d'arbitrage (petit-déjeuner inclus) sont à la charge de l'organisateur, pour la durée de la mission des arbitres et du délégué.

- Une indemnité équivalente à 100 USD par jour est allouée à chaque arbitre et au délégué de la Commission d'Arbitrage pour la durée de leur mission (incluant 1 jour de voyage à l'aller et un jour au retour). Les paiements doivent être effectués par l'organisateur dans les 24 heures qui suivent l'arrivée des arbitres et du délégué.

c) Réunions

Tous les arbitres désignés pour les compétitions GP devront assister aux réunions d'arbitrage la veille des Grands Prix. Les délégués de la Commission d'Arbitrage ont la responsabilité de l'organisation de ces réunions, en collaboration avec l'organisateur de la compétition Grand Prix. Les arbitres nationaux doivent participer aux réunions d'arbitrage.

4) Engagements

Le droit d'engagement sera de 60 € ou 100 CHF par tireur engagé dans la compétition individuelle Grand Prix et de 400 € ou 600 CHF par équipe engagée dans la compétition par équipes.

Les inscriptions des tireurs doivent être effectuées, par les fédérations nationales, sur le site Internet de la FIE (selon la procédure habituelle), quinze jours avant le début de la compétition.

A partir de la date limite pour l'engagement indiqué sur le site Internet de la FIE et, avant le mardi qui précède la compétition, un tireur peut être remplacé par un autre, mais en aucun cas il ne peut être procédé à un engagement supplémentaire. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande de remplacement de tireur. En cas de blessure, les règles prévues pour les Championnats du Monde s'appliquent.

Pour les inscriptions des équipes, les noms des tireurs composant l'équipe peuvent être modifiés, auprès de l'organisateur, jusqu'à la veille de la compétition, 12h.

La participation aux compétitions Grand Prix est restreinte à un maximum de 8 tireurs par arme par nation. Le pays organisateur pourra inscrire 8 tireurs plus un nombre maximum de 12 tireurs. Les poules pourront être complétées jusqu'à 7 comme pour les catégorie A.

Prix et récompenses : Il est souhaitable que les finalistes reçoivent des prix en espèces afin d'augmenter la valeur de la compétition.

5) Télévision : Il est nécessaire pour obtenir le label «Grand Prix » qu'un accord soit pris avec la télévision nationale afin de produire au minimum la finale et de créer une cassette de 5 minutes et remise à l'observateur pour transmission en Eurovision.

6) Résultats

Les résultats doivent être portés par l'organisateur sur le site Internet de la FIE, dès la fin de chaque compétition (individuelle et par équipes). Soit le samedi soir pour la compétition individuelle et le dimanche soir pour la compétition par équipes.